

**CASTELCULIER**  
**COMPTE-RENDU**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 FEVRIER 2016**

---

15 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET,  
MMES BATTISTUZZI, DELPECH, BEDIN, MM. DAVIGHI, BRULE,  
LECLERCQ, MILHOUD, MMES PRADAL, CASTAGNE, M. DOULUT.  
M. LARROUMET pouvoir donné à M. GRIMA  
Mme GUTIERREZ pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI  
Mme CAVAL pouvoir donné à M. BONNET  
M. SABATINO pouvoir donné à Mme BEDIN

0 ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

**Le compte-rendu du C.M. du 8 décembre 2015, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.**

Actualité : Monsieur le Maire souhaite commencer la séance en faisant part à son Conseil Municipal d'un événement. Il a été menacé de mort par un castelfondais, Monsieur Christian KUNTZ peu avant Noël. Le Maire a pris immédiatement ses dispositions et a déposé une plainte à la gendarmerie de PUYMIROL. Monsieur Christian KUNTZ a été jugé le 6 janvier dernier. Il a été reconnu coupable de menace de mort à l'encontre d'un représentant de l'autorité publique, condamné à un euro de dommage et intérêts et ses armes qui avaient été saisies, étant chasseur, ont été également confisquées.

**1 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE BATIMENTS COMMUNAUX – FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST)**

En adhérant à l'A.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune peut bénéficier du Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

Les opérations éligibles à ce FST sont :

- . Voirie communale
- . Dépendances de la voirie nationale, départementale et communautaire
- . Aménagements des espaces publics
- . Equipements communaux de proximité (immobiliers et mobiliers)
- . Accessibilité des équipements publics communaux
- . Développement durable – aménagement de pistes cyclables
- . Développement durable – économies d'énergies et énergies renouvelables
- . Développement durable – acquisition de véhicules propres
- . Acquisition de panneaux lumineux d'information municipale

Ainsi, une demande de FST sera sollicitée en 2016 auprès de l'A.A. pour les bâtiments communaux suivants concernés par cette mise aux normes en terme d'accessibilité pour un coût des travaux de 80 900 € :

- Ecole primaire.....	17 700 €
- Salle des Fêtes.....	47 050 €
- Mairie.....	16 150 €

Le C.M. approuve le plan de financement suivant :

- Subvention Etat – DETR 2016 (30 %)	24 270 €
- Subvention Conseil Départemental 47 (26.77 %)	21 656 €
- Fonds de solidarité territoriale AA	17 480 €
- Autofinancement Commune	17 494 €

## **2 – ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Le C.M., à l'unanimité, décide d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) en concertation avec les autres acteurs locaux (associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves et de commerçants).

Le comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées » sera constitué de :

. Monsieur le Maire	Olivier GRIMA
. Adjoint accessibilité	Joël BONNET
. Vice-président Commission sécurité-santé-social et CCAS	Pascal BRULE
. Directrice Générale des Services	Danielle PETIT
. Responsable du Service Technique	Jean-François BELLE
. les représentants : - des associations de personnes handicapées	
- des associations familiales	
- des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion	
- des associations de personnes âgées et retraitées	

## **3 – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE**

A l'unanimité, le C.M. désigne Monsieur Pascal BRULE en tant qu' élu référent sécurité routière, interlocuteur privilégié de la Préfecture 47 qui a signé avec l'association des Maires de Lot-et-Garonne la charte départementale de partenariat sur la sécurité routière.

Le réseau des Elus Référents Sécurité Routière (ERSR) a pour objectif de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs.

## **4 – AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR 2016**

Le C.M., à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle de commerces de détail pour 5 dimanches en 2016 où le repos a lieu normalement le dimanche.

## **5 – CONVENTION PRESTATIONS DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL – AGENTS DE DROIT PRIVE – CDG 47**

A l'unanimité, le C.M. accepte les termes de la nouvelle convention régissant les prestations de santé et sécurité au travail pour les agents relevant d'un statut de droit privé à signer avec le CDG 47 afin de prendre en compte les différentes évolutions intervenues depuis la précédente de 2010.

.../...

**6 – CANDIDATURE AU MARCHE DE GAZ NATUREL POUR UNE DUREE DE 3 ANS PROPOSE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

A l'unanimité, le C.M. décide de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ». Il donne mandat aux Syndicats Départementaux d'Energies d'Aquitaine afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de Réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public et approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement.

**7 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » AU SDEE 47**

Le C.M. décide, à l'unanimité, de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEE 47 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le C.M. s'engage à verser au SDEE 47 la contribution ou le fonds de concours dus pour la réalisation des travaux d'installation et l'autorise à occuper temporairement le domaine public de la Commune nécessaire à l'implantation des bornes tout en l'exonérant du versement de redevance d'occupation du domaine public.

Egalement, le C.M. s'engage à accorder durant deux ans la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules rechargeables sur tout emplacement de stationnement géré directement par la collectivité, avec ou sans dispositif de charge, pour une durée minimale de stationnement de 2 heures.

**8 – AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE D'UN MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

A l'unanimité, le C.M. est favorable au lancement de la consultation relative à l'exécution de travaux et à l'acquisition de fournitures d'accessibilité pour les bâtiments communaux et autorise le Maire à signer le marché public de travaux et de fournitures d'accessibilité en procédure adaptée.

**9 – PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »**

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les activités suivantes pendant les vacances de février 2016 :

- Sortie l'île au trésor Aventure Land AGEN..... 4 €
- Sortie Royal Kids BON-ENCONTRE..... 4 €
- Intervenante potière..... 2 €

.../...

## 10 – REGLEMENT SINISTRE

Suite au sinistre survenu à une borne incendie au lieu-dit « Grabissat », GROUPAMA a procédé au remboursement de 1 228 €.

## 11 – REGLEMENT SOLDE FRAIS VENTE

Suite à l'achat de terrains au lieu-dit « Carbounères » à l'Etat Français, l'Etude de Maître AUGARDE a procédé au règlement du solde des frais de vente pour un montant de 12 €.

Le secrétaire de séance



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA